



Fonds de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine



PLAN PRIORITAIRE REVISE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

février 2010

I. Introduction

« Dans l'immensité des priorités de la RCA en matière de consolidation de la paix, le Plan Prioritaire s'est-il focalisé sur ces domaines dont l'impact sur le processus de consolidation de la paix est immédiat et dont les activités pourraient contribuer à une meilleure prévention et/ou une meilleure maîtrise des facteurs de crise potentiels. » Plan Prioritaire pour la RCA, juin 2008

1. Le Plan Prioritaire du Fonds de la Consolidation de la Paix adopté en juin 2008 par le Comité de Pilotage, a servi de cadre d'urgence pour l'orientation du processus et de la mise en œuvre des projets pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine. Ce Plan Prioritaire a été élaboré conjointement par les autorités nationales, le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) et les Agences du Système des Nations Unies ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers de la RCA. Il s'articule autour de trois domaines prioritaires, à savoir : (i) la Réforme du Secteur de la Sécurité, (ii) la promotion de la Bonne Gouvernance et l'Etat de Droit et (iii) la Revitalisation des communautés affectées par les conflits.
2. Douze projets avaient été retenus dans le cadre de la première allocation octroyée avec une mise en œuvre dont la réalisation budgétaire a atteint un taux de 45%. En exécutant ces projets, d'énormes besoins se sont faits sentir sur le terrain dont l'insertion paraît nécessaire pour la poursuite de la pacification et de la stabilisation du pays. C'est dans ce contexte qu'une deuxième allocation s'avère nécessaire pour soutenir les efforts déjà entrepris dans ce sens par le Gouvernement centrafricain et ses partenaires au Développement.
3. A cet effet, le Plan Priorité a été révisé afin de prendre en compte le nouveau contexte du pays et a été aligné sur le DSRP et le Cadre Stratégique du Fonds de Consolidation adopté le 06 mai 2009 par la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies et présenté à la partie nationale le 22 mai 2009 par l'Ambassadeur **Jan GRAULS**, Président de la configuration spécifique pour la RCA de la Commission.
4. Les domaines prioritaires identifiés dans le présent plan reflètent les préoccupations des autorités de la RCA et de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue Politique Inclusif impératives pour la pacification et la stabilisation de la RCA.

II. Contexte et Justification

*« Le processus de paix en République centrafricaine se trouve à un point crucial, et la communauté internationale doit plus que jamais continuer d'appuyer les efforts du pays pour assurer la poursuite du processus et éviter un retour à une situation de conflit. »
Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies: Conseil de Sécurité, 12 juin 2009.*

5. Le projet d'urgence du Fonds de Consolidation de la Paix a permis de faire des avancées significatives dans le cadre du processus de paix en RCA en facilitant la tenue et la réussite du Dialogue Politique Inclusif (DPI) du 8 au 20 décembre 2008. La réussite de ce Dialogue facilité également par la communauté internationale a redonné l'espoir pour la restauration d'un climat politique et social apaisé en République Centrafricaine. Ce dialogue qui a rassemblé les représentants du Gouvernement, de l'opposition démocratique, des parties politiques, de la société civile, des autorités locales et des mouvements armés autour d'une même table, a servi de cadre pour examiner les différents problèmes que connaît le pays et trouver des pistes de solutions, notamment par les recommandations présentées par les commissions et adoptées par la plénière.
6. La mise en œuvre du Plan Prioritaire 2008 a permis d'atteindre un taux de réalisation budgétaire de 48,63%, soit 4 863 000 \$US sur 10 000 000 \$US alloués. Des avancées significatives sont relevées. Cependant, certaines activités sont en cours d'exécution, et d'autres viennent de démarrer. L'évaluation du Plan Prioritaire 2008 a permis d'identifier des contraintes, de tirer des leçons et de faire des recommandations.
7. Le DPI a été un des événements marquants de l'histoire du pays. La mise en œuvre des recommandations du DPI constitue un atout majeur pour la stabilisation du pays. Le suivi et le soutien du Gouvernement, des autres parties prenantes et de la communauté internationale sont nécessaires pour l'application desdites recommandations.
8. Des avancées significatives ont été relevées dans la mise en œuvre des recommandations du DPI notamment la mise en place d'un Gouvernement de large ouverture par Décret n° 09.018 du 19 janvier 2009 ; la création d'un Comité de Suivi des actes du DPI ; le lancement officiel du processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) par le Président de la République lors de la cérémonie du 49^{ème} anniversaire de la proclamation de l'indépendance le 13 août à Paoua avec un début d'exécution par une campagne de sensibilisation et d'information sur le programme DDR et la signature le 05 novembre 2009 à Bangui, de l'Accord Technique entre le Gouvernement, la CEEAC, les mouvements politico-militaires et le Comité de Pilotage DDR devant faciliter le déploiement rapide des observateurs militaires de la CEEAC; la tenue de la Table ronde sectorielle sur la Réforme du Secteur de la Sécurité le 29 octobre 2009 ; la mise en place de la Commission Electorale Indépendante (CEI) par Décret n° 09.316 du 09 octobre 2009 constituant un atout pour la consolidation de la paix.
9. Ces avancées représentent des opportunités auxquelles des actions plus poussées et des engagements efficaces de toutes les autres parties prenantes garantiront la poursuite du processus de stabilisation vers une situation de reprise des activités socioéconomiques dans un climat politique et social plus apaisé et viable. Cependant, un appui supplémentaire du fonds d'urgence du Fonds de Consolidation de la Paix permettra de réaliser des activités prioritaires en attente de financement.
10. Toutefois, la situation sécuritaire de la RCA demeure précaire et mérite d'être assainie en raison de l'insécurité à certains endroits du pays due aux attaques des rebelles venant des pays voisins ou des rebelles centrafricains non encore intégrés au processus de paix. Il y a également le défi posé par les braqueurs, les coupeurs de route, la circulation des armes

légères et de petits calibres ainsi que le banditisme à l'intérieur du pays. L'absence prolongée des Forces de Défense et de Sécurité dans certaines localités pourrait aggraver cette situation.

11. Cette situation d'insécurité prolongée empêche la population de vaquer à ses occupations traditionnelles notamment l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche, etc. Cette dernière doublée des conséquences de la crise financière internationale a aggravé l'insécurité alimentaire dans le pays.
12. Des priorités à titre de besoins émergents dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ayant pour résultat la consolidation de la paix ont été identifiées par les secteurs concernés par les axes prioritaires retenus dans ce présent plan. Un appui financier est nécessaire pour leur mise en œuvre.
13. La mise en œuvre du Plan Prioritaire Révisé relève de l'engagement continu et de la volonté soutenue de la part du Gouvernement, des ex-belligérants, de la communauté internationale et des autres parties prenantes pour la sécurité et la pacification du pays.
14. Pour pérenniser et mettre en œuvre des projets susceptibles de renforcer le processus de stabilisation et de reconstruire les bases d'une paix durable dans le pays, le Gouvernement, les partenaires internationaux de la RCA, la Société Civile et les autres parties prenantes considèrent la deuxième allocation des fonds comme une autre chance pour la consolidation de la paix en Centrafrique.

III. Contraintes et défis

« La phase de démarrage des activités financées par le Fonds pour la consolidation de la paix dans un pays est l'une des plus critiques et de plus lourdes à assumer pour l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires nationaux.... » Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies : Rapport sur le Fonds de Consolidation de la paix, 03 août 2009.

15. Il est important de souligner ici que certaines contraintes majeures ont été rencontrées par les Agences de mise en œuvre et les partenaires d'exécution. En effet, l'enclavement du pays qui retarde l'acheminement des matériels et des équipements constitue une des causes du retard dans l'exécution des activités inscrites dans les projets. A cela s'ajoutent l'insécurité qui règne dans certaines zones de l'arrière pays et l'inaccessibilité à certaines zones des projets empêchant d'une manière ou d'une autre les missions sur le terrain ainsi que l'exécution des activités planifiées.
16. Par ailleurs, l'évaluation relative à la mise en œuvre de la première allocation des fonds a ressorti des contraintes dans la gestion des fonds des projets. Il s'agit de :
 - la lourdeur dans le processus de transfert des fonds aux partenaires ;
 - le manque d'échange, de partage d'informations et de collaboration entre les Agences bénéficiaires et les partenaires d'exécution ;
 - le manque de synergie entre les différents programmes.
17. Afin de répondre à ces contraintes, des solutions ont été proposées, notamment :
 - les formations des partenaires sur les procédures administratives et financières ;
 - le processus consultatif lors de la planification sur la deuxième allocation ;
 - la planification coordonnée au niveau des Agences du Système des Nations Unies ;
 - l'accélération des activités afin de rattraper le temps perdu ;
 - l'engagement du Comité de Pilotage à suivre et accompagner la mise en œuvre des projets.

IV. Domaines d'interventions prioritaires

« Bien trop souvent, ce sont des hommes, des femmes et des enfants innocents qui paient le prix de la guerre. Nous ne pouvons leur demander de payer aussi le prix de la paix. » Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies (A/63/881-S/2009/304), 12 juin 2009.

18. Les actions entreprises par la RCA suite aux accords de paix et le DPI, commencent à porter leurs fruits. Toutefois, ces « dividendes de la paix » ne seront possibles que si le pays peut consolider et faire perdurer cette paix retrouvée. A cet effet, un ensemble de mesures productrices de confiance sont nécessaires dans le but de satisfaire les attentes de la société.
19. Le Gouvernement a pris en compte la question du genre dans tout le processus de paix et de développement. L'objectif recherché est l'efficacité et la durabilité des politiques et des programmes à travers une prise en compte et une participation effective et significative des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Par conséquent, les déséquilibres et les injustices sociales dans la prise en compte des réalités et des besoins des hommes et des femmes méritent d'être sérieusement abordées, pour non seulement une paix durable mais aussi et surtout la création d'une meilleure condition de lutte contre la pauvreté.
20. C'est à ce titre que le Gouvernement a décidé d'aligner le Plan Prioritaire sur le Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix en RCA et donc sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), cadre unique de dialogue avec les partenaires. Une consultation avec toutes les parties prenantes en vue d'adopter un Plan Prioritaire Révisé s'est tenue le 25 septembre 2009. Ce plan s'articule désormais autour de trois axes prioritaires, tels que retenus dans le CSCP à savoir : **(i)** la Réforme du Secteur de la Sécurité et le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration ; **(ii)** la Bonne Gouvernance et l'Etat de droit ; et **(iii)** les Pôles de Développement et communautés affectées par les conflits.

4.1 Réforme du Secteur de la Sécurité et le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion

21. Les débats au cours du DPI ont permis de relever les causes des différents conflits militaro-politiques en RCA. Il s'agit :
 - de la mal gouvernance ;
 - des intérêts partisans ;
 - de la pauvreté accrue dans les zones urbaines et rurales ;
 - etc.
22. La faiblesse des infrastructures des FDS particulièrement l'insuffisance dans la capacité de projections des FACA ne permet pas à la RCA de juguler l'insécurité dans le temps sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, le Gouvernement centrafricain, avec l'appui du PNUD, avait réuni toutes les parties prenantes (acteurs politiques, du secteur de la sécurité, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale au niveau national et local) dans un Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) du 14 au 17 avril 2008 pour définir les orientations d'une réforme générale du secteur. Ces réformes constituent le pilier 1 du DSRP.
23. Depuis la signature de l'accord de paix global, l'ensemble des mouvements armés observe un cessez-le-feu et leurs Etats-majors sont impliqués dans l'exécution des

recommandations du DPI dans ce domaine notamment la participation au Gouvernement et la mise en œuvre du processus de DDR.

24. Cependant, les différents groupes rebelles gardent toujours leurs positions dans le Nord-Est et le Nord-Ouest du pays ; les crimes et les violations des droits de l'homme sont encore souvent signalés à travers le pays et, outre la méfiance des populations locales envers les Forces de Défense et de Sécurité, la prévalence de l'impunité a sérieusement discrédité les institutions responsables de la sécurité et limité l'impact de leurs actions en faveur de la sécurité. Par ailleurs, en raison de leur faible capacité technique, humaine et matérielle, surtout en dehors de la capitale, la Police et la Gendarmerie Nationale ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité publique et de faire respecter la loi. En plus, la coordination entre les gardes forestiers, la brigade minière, les douaniers, la gendarmerie, la police ou la justice est actuellement quasi inexistante.
25. La table ronde du Comité Sectoriel de la RSS s'est tenue le 29 octobre 2009. Cependant, la deuxième allocation du Fonds de Consolidation de la Paix pourrait venir en complément au financement des sous-secteurs de la RSS pour lesquels d'autres partenaires n'ont pas prévu de financement. Compte tenu des engagements de certains partenaires pour appuyer le programme actuel du DDR, le budget alloué à ce programme sera limité à des actions prioritaires dans le Plan Opérationnel Conjoint (POC) qui ne sont pas financées.

4.2. Promotion de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de Droit.

28. La promotion de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit est le deuxième pilier du DSRP. Elle est également reprise dans le document Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix en RCA. Il s'agit essentiellement de la mise en œuvre des réformes dans le domaine de la gouvernance économique, financière, administrative, de l'Etat de droit et politique. Sont concernés par ces grandes réformes, les secteurs de l'économie et des finances, des mines, des eaux et forêts, de l'ensemble des administrations notamment, la décentralisation de la gouvernance locale, le renforcement des structures communales, la promotion de la démocratie à la base et la participation citoyenne, le renforcement des capacités des administrations, le renforcement de l'Etat de Droit, la promotion des droits de la femme et le leadership féminin.
29. Après la table ronde de Bruxelles, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont entrepris de grandes actions ayant permis de mettre en œuvre toutes les mesures prises dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation ainsi que des systèmes d'information du DSRP, notamment le projet d'appui au renforcement des capacités du DSRP (ARCAD) pris en charge par le PNUD. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, plusieurs activités ont été réalisées :
- Promulgation de la Loi portant code de marché public et délégation de service et créant l'autorité de régulation des marchés publics placée sous la tutelle du Premier Ministre.
 - Création du Comité National de Lutte contre la Corruption.
 - Création de l'Agence Nationale d'Investigation Financière bénéficiant de l'appui du Pool financier du Ministère de la Justice.
 - Promulgation du nouveau code minier et signature de ses textes d'application.
 - Promulgation du nouveau Code Forestier et signature de ses textes d'application.
 - Promulgation du Code de l'Environnement.
 - Création d'un observatoire économique de la filière bois.
 - etc.

30. Par ailleurs, il faut également relever la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets notamment le projet de Conservation et le projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers (PARPAF) pour la protection de l'environnement, l'adhésion de la RCA à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) avec la publication du premier rapport de l'ITIE-RCA le 23 mars 2009.
31. La réalisation de ces actions et mesures dont certaines font partie de la feuille de route issue de la revue à mi-parcours du DSRP a permis à la RCA d'atteindre l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).
32. Le programme de décentralisation en Centrafrique, qui a démarré il y a quelques années, s'est heurté à plusieurs difficultés liées surtout à la faible capacité institutionnelle, à l'insuffisance des données de base, à l'inadéquation du cadre juridique et à l'insuffisance des moyens financiers. La loi actuellement en élaboration sur les collectivités territoriales constitue de ce fait une priorité.
33. Le Gouvernement accorde une grande priorité à l'organisation des élections présidentielles, législatives et municipales tant attendues par la communauté nationale qu'internationale. En effet, l'organisation et la tenue des élections libres et transparentes sont un gage de consolidation de la paix et de prévention des conflits. La Commission Electorale Indépendante est déjà créée et fonctionnelle. Cependant, il y a un fort besoin de financement du processus électoral.
34. Dans le domaine des Droits de l'Homme et des libertés, le Comité National de Rédaction des rapports sur les droits de l'homme a proposé, dans le cadre du nouveau mécanisme d'examen des rapports des Etats, le rapport pays sur l'Examen Périodique Universel (EPU) qui a été présenté lors de la 5^e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies le 04 mai 2009 à Genève. Il est aussi créé depuis le 24 janvier 2009 en RCA, un comité national permanent pour la coordination et la concertation pour la gestion de la protection des droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cependant, comme les différentes missions des Nations Unies, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et les organisations de la société civile ont eu à le mentionner, à maintes reprises, les violations des droits de l'homme n'ont jamais cessé en Centrafrique. Ces défaillances sont souvent liées à des insuffisances institutionnelles des structures en charge de la promotion du respect des droits humains, mais aussi aux difficultés à imposer l'autorité de l'Etat dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays, dont certaines zones sont toujours contrôlées par des groupes armés.
35. Pour répondre à cette problématique de violation des droits humains, le DSRP a identifié les axes prioritaires suivants : (i) renforcement des capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme ; (ii) redynamisation de la Commission Nationale des droits de l'homme, et (iii) élaboration d'un plan national de promotion et de protection des droits de l'homme. Le renforcement de l'Etat de Droit sera focalisé essentiellement sur ces aspects, ainsi que sur la réforme de la justice qui n'arrive plus à remplir sa fonction de garante des libertés publiques et individuelles.
36. Ces préoccupations sont reprises dans le CSCP pour la période 2009-2011 et concernent les actions : (i) de la démocratie et du renforcement du cadre institutionnel et légal, (ii) de la réforme et de la modernisation de l'Etat, (iii) de la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la corruption, (iv) du respect des droits humains,

- (v) de l'accès à une justice équitable et de la lutte contre l'impunité, et (vi) de la promotion d'un dialogue permanent entre les acteurs fondée sur une communication interactive et transparente pour la mise en œuvre des priorités ci-dessus.
37. L'appui financier du Fonds aux programmes et projets dans le domaine de la gouvernance permettra de renforcer la démocratisation de la vie publique, de rapprocher l'administration des administrés, de promouvoir le développement local et la mise en valeur des potentialités locales. Ces initiatives seront appuyées par la sensibilisation et l'éducation des populations civiles armées et non armées sur les questions de droits humains, ainsi que la mise à jour du cadre institutionnel et le renforcement des capacités des administrations. A cet effet, il est nécessaire de poursuivre et de compléter le travail initié notamment par la France, le BONUCA et plusieurs ONG internationales en matière de formation des forces de l'ordre et de sécurité sur leurs obligations à respecter les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions.
 38. Parmi les actions recommandées figurent le soutien à l'opérationnalité des cadres de contrôle et de transparence, la création d'un environnement favorable à la paix, à la démocratie et au respect des droits humains ainsi que la création des conditions d'une véritable réconciliation. Ce dernier inclut la mise en œuvre des mesures favorables à l'indemnisation des victimes des conflits et au programme de soutien aux victimes et aux groupes vulnérables. Alors pour avoir une paix durable, il est aussi nécessaire d'appuyer la formation de la population en général sur la culture de la paix et de la citoyenneté.
 39. Compte tenu des avancées citées ci-dessus, il convient de soutenir les actions qui renforceront les acquis du processus en cours. Parmi les actions envisagées figurent la poursuite du processus de décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale et le renforcement des services de l'administration publique.
 40. En outre, il convient de soutenir la création d'un cadre propice à une justice équitable et de lutte contre l'impunité, avec les actions suivantes : la promotion des droits humains, l'amélioration et le renforcement du système de protection juridique des citoyens avec un accent particulier sur la promotion et la protection des droits des femmes.

4.3. Pôles de développement et les communautés affectées par les conflits

41. Les populations des zones rurales principalement des zones affectées par les différents conflits militaro-politiques sont les principales victimes. Les différents affrontements ont détruit les infrastructures qui pouvaient créer les opportunités de production au niveau communautaire. Aussi, en raison des crises dans ces zones rurales et des difficultés du Gouvernement à payer les salaires des fonctionnaires, l'administration y est quasi inexistante. Par conséquent, l'une des principales préoccupations du Gouvernement dans cette période post-conflit est de s'assurer que le processus de réhabilitation profite aux plus vulnérables et promeut la réconciliation.
42. Afin de permettre la reprise des activités économiques et de favoriser la reconstruction de la vie sociale du pays, le Gouvernement, appuyé par la Commission Européenne, a élaboré une politique de développement régional consistant à redynamiser les économies locales et à restaurer l'autorité de l'Etat. Cette politique sera mise en œuvre dans dix (10) pôles pilotes grâce aux financements européens. Les pôles de développement visent la promotion économique, le relèvement et la reconstruction des

zones susceptibles d'avoir un impact positif sur la stabilisation de l'espace socio-économique du pays entier.

43. Avec un programme détaillé visant dix (10) pôles dans un premier temps, le programme pôles de développement envisage la croissance économique dans les régions ciblées. Afin de renforcer ces actions, il est prévu que le Fonds mette l'accent sur la reconstruction des communautés affectées par les conflits. Il s'agit de favoriser dans les meilleurs délais la création d'un accès équitable aux services administratifs et sociaux de base et de qualité.
44. La première allocation du Fonds a donné la possibilité d'engager l'encadrement et la formation de certains jeunes déscolarisés et désœuvrés pour favoriser la relance professionnelle et sociale et aussi de redynamiser les centres de formation pour les jeunes. Ces actions méritent d'être soutenues, car les jeunes sont souvent la cible des groupes armés. La possibilité de production et de gagner sa vie découragera le recrutement des jeunes par les groupes armés. Ainsi, il convient de promouvoir la formation professionnelle et l'emploi des jeunes en soutenant les projets d'encadrement pratique, la création des petits emplois et même l'appui aux formateurs, aux encadreurs et aux travailleurs sociaux.
45. Le troisième axe choisi envisage également le retour des réfugiés et des déplacés internes dans leurs communautés d'origine. C'est ainsi qu'il est nécessaire d'appuyer la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. Le Fonds pourrait aussi mettre l'accent sur le relèvement communautaire et la réinsertion socioéconomique en faveur des populations vulnérables. Les actions prévues concernent l'appui aux activités génératrices de revenus pour les populations affectées par les conflits, la facilitation de l'accès aux services de microfinance (épargne, crédit, transfert, etc.) pour les populations concernées, la promotion des activités agro-pastorales et le renforcement des capacités des communautés affectées à enrayer les effets néfastes des conflits et à gérer leur terroir. Il est aussi prévu le développement des projets à impact rapide au bénéfice des communautés, en attendant des projets de développement à long terme.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES PRIORITAIRES

AXE I. REFORME DU SECTEUR DE SECURITE / DESARMEMENT, DEMOBILISATION ET REINTEGRATION				
Actions prioritaires	COUTS PBF		TOTAL	ORGANISATIONS RESPONSABLES
	Allocation 2008 \$	Allocation 2010 \$	(pour les deux allocations) \$ 10 955 710 (36.52%)	
RESULTAT 1: RSS Les Forces de Défense et de Sécurité (FACA, Police, paramilitaires : Douanes, eaux et forêts, police municipale) sont professionnelles et opérationnelles dans les zones post-conflit et les populations ainsi que les institutions de l'Etat sont protégées par elles.	5 955 710 (DDR)	5 000 000	10 955 710	Agence responsable : à déterminer Autres responsables - Ministères : Défense, Communication, Administration du Territoire Communication, Affaires Sociales, BINUCA, ONGs
AXE II. BONNE GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT				
Actions prioritaires	Allocation 2008 \$	Allocation 2010 \$	TOTAL (pour les deux allocations) \$ 8 444 290 (28.15%)	
RESULTAT 2 : ELECTIONS Les élections sur l'ensemble du territoire sont transparentes et crédibles.	0	1 500 000	1 500 000	Agence responsable : PNUD Autres responsables - Ministères : Défense, Administration du Territoire, Justice ; la CEI ; BINUCA, ONGs,
RESULTAT 3 : REFORME JUDICIAIRE L'accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé.	686 200	3 000 000	3 686 200	Agence responsable : PNUD, UNHCR Autres responsables - Ministères : Justice, Jeunesse, Administration du Territoire ; Haut Commissariat des Droits de l'Homme, BINUCA ; ONGs,
RESULTAT 4 : DROITS HUMAINS Un environnement favorable à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et à la réconciliation nationale est créé.	758 090	2 500 000	3 258 090	Agence responsable : BINUCA/OHCHR, UNHCR, UNESCO Autres responsables - Ministères : Communication, Justice, Défense, Administration du Territoire, Sport, Education ; ONGs

AXE III. POLES DE DEVELOPPEMENT ET COMMUNAUTES AFFECTEES PAR LES CONFLITS

	Allocation 2008 \$	Allocation 2010 \$	TOTAL (pour les deux allocations) \$ 9 800 000 (32,67%)
Actions prioritaires			

V. Mécanismes de Gestion du Fonds

5.1. Gestion financière

46. La gestion financière sera assurée par le PNUD/MDTF, en tenant compte du protocole d'entente avec chaque agence bénéficiaire. Les fonds transférés aux agences des Nations Unies seront gérés selon les procédures de ces agences et des rapports annuels et de fin de projet seront transmis au PNUD/MDTF selon les procédures convenues dans le mémorandum d'entente entre les deux institutions. Les ONG et les structures nationales qui recevront les fonds des agences, rendront compte de leur gestion aux agences partenaires respectives.
47. Autant que faire se peut, les fonds PBF seront gérés du point de vue administrative conjointement avec d'autres fonds catalytiques (MDTF) du Système des Nations Unies, par exemple le CHF (Common Humanitarian Fund) qui a démarré en juillet 2008 en République Centrafricaine.

5.2. Mécanismes de Coordination

48. L'efficacité de la mise en œuvre du Fonds de Consolidation de la Paix en Centrafrique reposera sur l'appui du Secrétariat Technique Permanent, les groupes techniques (Clusters et Groupes thématiques) et les points focaux des Agences et organisations de mise en œuvre .
49. Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la Coopération Internationale et la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Centrafrique. En plus, il comprend : (i) 6 représentants des structures gouvernementales ; (ii) le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies ; (iii) 2 représentants des donateurs (UE et France) ; (iv) 1 représentant d'Institution Financière Internationale (Banque Mondiale) ; (v) 1 représentant des ONG ; (vi) 1 représentante de l'Organisation des Femmes de Centrafrique (OFCA) ; (vii) 1 représentant des jeunes ; (viii) 1 représentante de la Société Civile (AFJC) ; (ix) le Coordonnateur du Bureau de l'OCHA ; et (x) deux rapporteurs du Secrétariat Technique Permanent du FCP. Le Directeur Pays du PNUD assistera aux réunions à titre d'observateur.
50. Le Comité de Pilotage est appuyé par un Secrétariat Permanent chargé des activités d'ordre organisationnel et administratif (réception et traitement des requêtes, organisation des réunions, etc.), ainsi que du suivi et de l'évaluation des projets. Le budget de fonctionnement et les coûts du personnel du Secrétariat seront pris en charge par le financement du Fonds. Il comprend : (i) un(e) coordonateur (trice); (ii) un (e) chargé (e) de programme national (suivi et évaluation), (iii) un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère), (v) un chauffeur et (vi) un garçon de salle. Un cadre du BINUCA sera désigné par la RSSG et le Coordonnateur Résident pour superviser le Secrétariat.
51. Le Comité de Pilotage fera recours également à l'appui technique des Groupes thématiques inter agences et Clusters pour analyser les projets soumis au financement et faire des recommandations appropriées au Comité.

5.3. Mécanismes de suivi et évaluation

52. Un mécanisme de suivi-évaluation sera établi au sein du Comité de Pilotage afin d'assurer le suivi et évaluation des projets, notamment pour faire le monitoring des progrès par rapport au Cadre des Résultats pour la Consolidation de la Paix. Des rapports trimestriels d'état d'avancement des projets seront présentés au Comité de Pilotage pour envoi au Bureau du Fonds d'Affectation Multi-Donateurs et au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix pour suivi de l'utilisation des fonds par rapport aux progrès réalisés. Particulièrement, ces rapports qui intégreront le monitoring sur le suivi-évaluation des résultats du tableau des indicateurs, tiendront compte des visites sur le terrain. Une évaluation à mi-parcours externe de l'impact du fonds est prévue pour examiner la mise en œuvre du Plan Prioritaire. Cette activité sera prise en charge par le Fonds de Consolidation de la Paix.

5.4. Mesures de durabilité et de transition

53. A la fin du cycle de planification, après une évaluation des besoins critiques restants, il est prévu de créer un bureau de coordination pour la question de la consolidation de la paix et de prévention des conflits qui poursuivra les actions de consolidation de la paix et qui sera chargé du renforcement des capacités des départements du Gouvernement, des ONG et de la Société Civile pour la prévention des conflits et pour le relèvement précoce.

* *
*

ANNEXE : CADRE DES RESULTATS

Fonds de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine		
Cadre des résultats du Plan Prioritaire Révisé (2010 – 2011)		
Axe prioritaire 1: Reforme du Secteur de la Sécurité et DDR		
Résultat FCP	Indicateurs	Moyen de Vérification
1. Les Forces de Défense et de Sécurité (FACA, Police, paramilitaires : Douanes, eaux et forêts, police municipale) sont professionnelles et opérationnelles dans les zones post-conflit et les populations ainsi que les institutions de l'Etat sont protégées par elles.	4 Confiance entre la population et les FDS rétablie pour le maintien d'une paix durable	
	3 <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau élevé de discipline dans les FDS. - la population et les institutions de l'Etat sécurisées - Le taux des violences réduit - L'organisation des activités CIMIC, sportives et culturelles entre les FDS et les populations 	
	2 <ul style="list-style-type: none"> - les Infrastructures des FDS construites - Le déploiement des unités des FDS dans les zones post-conflit - les formations individuelle et collective des FDS 	
Axe prioritaire 2: Bonne gouvernance et Etat de Droit		
Résultat FCP	Indicateurs	Moyen de Vérification
2. Les élections sur l'ensemble du territoire sont transparentes et crédibles.	4 Confiance entre la population et les dirigeants rétablie et renforcée	
	3 <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de participation aux élections élevé - Le Nombre de contestations réduites - Le résultat des élections accepté de tous 	
	2 <ul style="list-style-type: none"> - La CEI dispose des moyens adéquats pour l'organisation des élections - Les campagnes de tous les candidats sont couvertes par les média publics et privés - La campagne électorale est libre pour tous les candidats - Les observateurs internationaux sont déployés et surveillent la tenue des élections 	
3. L'accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé.	4 Accès à une justice de qualité et le respect des droits humains sont garantis pour tous les citoyens	
	3 <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de détention améliorées selon les normes internationales - L'existence d'un système judiciaire spécialisée notamment pour les groupes vulnérables (mineurs, femmes, minorités ethniques) - Un cadre de lutte contre l'impunité créé et renforcé - Les cas des détentions préventives sont réduits 	
	2 - L'augmentation du nombre des magistrats et les auxiliaires de justice	

		- La mise à la disposition de la justice des moyens adéquats réhabilitation, construction et équipement des établissements pénitentiaires	
4. Un environnement favorable à la paix, à la démocratie, au respect des droits humains et à la réconciliation nationale est créé.	4	Résolution pacifique des conflits privilégiée et la libre circulation des biens et des personnes ainsi que la liberté d'expression assurée.	
	3	- Les droits humains respectés - Les différents groupes réconciliés - Le dialogue et la confiance rétablis entre les différentes entités	
	2	- Formation sur la culture de la paix et la citoyenneté ; - L'implication des médias et des pairs éducateurs dans les campagnes de sensibilisation pour la paix - L'intensification des initiatives de collaboration et de consensus parmi les leaders - Le programme de sensibilisation d'éducation civique et de formation en entrepreneuriat	

Axe prioritaire 3: Pôles de Développement et Revitalisation des communautés affectées par les conflits		
Résultat FCP	Indicateurs	Moyen de Vérification
5. Les populations vulnérables (enfants associés aux forces et groupes armés, les femmes, les victimes de VSBG, etc.) ressentent les dividendes de la paix dans leur milieu.	4 DDR des groupes armés et restauration de la paix	
	3 - La réintégration effective des ex-combattants éligibles dans les FDS - La réinsertion socio-économique des démobilisés dans leurs communautés d'origine - Les communautés d'accueil bénéficient des programmes d'appui pour accueillir les démobilisés	
	2 - Le renforcement des capacités des structures en charge du DDR - L'alphabétisation, scolarisation et formation professionnelle des démobilisés et des EAFGA	
6. Les jeunes (filles et garçons) sont sédentarisés dans leurs zones d'origines.	4 Implication des jeunes dans la consolidation de la paix et le développement de leur localité	
	3 - Un système favorisant l'accès aux crédits et l'accompagnement des projets générateurs de revenus - Les structures d'encadrement de l'emploi et du secteur privé sont renforcées et rendus opérationnels avec un accent particulier dans les zones post conflit	
	2 - Les jeunes sont sensibilisés et adhèrent aux réseaux professionnels	
7. Le chômage est réduit dans les zones post conflits.	4 Développement des activités socio économiques comme facteur de stabilisation de la paix	
	3 - Le système de partenariat avec les structures d'encadrement de l'emploi et du secteur privé est opérationnel - Un réseau de protection et d'écoulement des produits finis est créé et opérationnel - Les cadres compétents à la retraite sont impliqués dans l'encadrement et la formation des membres des réseaux	
	2 - Identification des besoins en insertion - Elaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action de l'emploi - Développement des mécanismes d'insertion	
8. Les communautés sont responsabilisées dans le maintien de la paix, sont protégées dans leur emploi et de leurs communautés d'origine sont protégées.	4 Consolidation effective de la paix dans leurs communautés d'origine	
	3 - Les capacités locales sont capitalisées dans la mise en œuvre des projets - Les projets formules sont orientés vers les potentialités locales - Les stratégies pour le développement de l'emploi des jeunes (filles et garçons) dans le monde rural existent	

	2	- L'identification et renforcement des capacités locales organisation des jeunes en réseaux professionnels - La mise en place des structures d'encadrement des jeunes	
9. Les communautés rurales ont un accès durable aux services financiers de proximité pour le développement des activités économiques et la sécurisation des revenus et des transferts.	4	Développement économique effective dans les communautés rurales	
	3	- Les capacités locales sont capitalisées dans la mise en oeuvre des projets - Les services financiers de proximité sont développés pour sécuriser les revenus et les transferts. - Les stratégies pour le développement des activités économiques dans le monde rural existent	
	2	- L'identification et renforcement des capacités locales en micro-finance. - L'organisation des communautés pour favoriser la micro-finance - La mise en place des structures d'encadrement des services de micro-finance	